CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Centre régional de publication de Bordeaux

LES THERMES SUD DE LA VILLA GALLO-ROMAINE DE SEVIAC

par R. Monturet et H. Rivière

avec la collaboration de J.-P. BOST, J. LAPART et E. MONTURET

AQUITANIA supplément 2

ÉDITIONS DU CNRS
15, quai Anatole-France
75700 PARIS

1986

ÉDITIONS DE LA
FÉDÉRATION AQUITANIA
28, place Gambetta
33000 BORDEAUX

SOMMAIRE

AVANT - PROPOS 9

INTRODUCTION. LE SITE GALLO-ROMAIN DE SÉVIAC
(P. ARAGON - LAUNET) 13

LIVRE I
L'ARCHITECTURE DES THERMES
(R. MONTURET - H. RIVIÈRE)

CHAPITRE I

LE BALNÉAIRE ORIGINEL - PREMIER ÉTAT, PHASE A 23

Architecture et fonctions 23
I. Secteur non chauffé 24
II. Secteur chauffé 26

Circulation de l'eau 30

Schéma de circulation 31

NOTES 32

CHAPITRE II

RÉFECTIONS ET AMÉNAGEMENTS - PREMIER ÉTAT, PHASE B 35

Architecture et fonctions 35
I. Destruction de la fournaise et ses conséquences 35
II. La salle de repos (salle 5) 35
III. Transformations dans les salles froides 36
IV. Réfections dans les salles chaudes 38
V. Construction extérieure aux thermes 38

Circulation de l'eau 39

Schéma de circulation 39

NOTES 40

CHAPITRE VII

DERNIERS AMÉNAGEMENTS - TROISIÈME ÉTAT, PHASE B 77

Architecture et fonctions 77

I. Les premiers travaux : salle 21 77

II. La reprise des travaux dans la partie est 78

III. Les reprises dans le balnéaire 79

NOTES 81

CHAPITRE VIII

L'ABANDON DES THERMES 83

NOTES 84

CONCLUSION 85

ANNEXES : ÉTUDES STRATIGRAPHIQUES (H. RIVIÈRE) 87

PHOTOGRAPHIES 103

TABLE DES PLANCHES ..... (en Hors-Texte)

LIVRE II

DÉCORS ARCHITECTURAUX ET MOBILIER ARCHÉOLOGIQUE

CHAPITRE I

LES MOSAIQUES (E. MONTURET) 135

CHAPITRE II

LES ENDUITS PEINTS (H. RIVIÈRE) 171

CHAPITRE III

LES MARBRES (R. MONTURET) 193

CHAPITRE IV

LES MONNAIES (J.-P. BOST) 219

CHAPITRE V

LA CÉRAMIQUE ET LE PETIT MATÉRIEL (J. LAPART) 231

CHAPITRE VI

LES BRIQUES CLAVEAUX (H. RIVIÈRE) 245

CHAPITRE III

LA CRÉATION DES SECONDS BAINS - DEUXIÈME ÉTAT, PHASE A 41

Architecture et fonctions 41

I. Le mur de liaison 41

II. Extension du bâtiment 42

Circulation de l'eau 43

Schéma de circulation 44

NOTES 45

CHAPITRE IV

L'EXTENSION VERS LE SUD. - DEUXIÈME ÉTAT, PHASE B 47

Architecture et fonctions 47

I. Réaménagement du secteur occidental 47

II. Secteur oriental : le bassin de la salle 3 51

III.. Aménagement de la salle 17 et du raccordement occidental de la villa 52

Circulation de l'eau 53

Schéma de circulation 55

NOTES 56

CHAPITRE V

PERFECTIONNEMENT ET RÉFECTIONS - DEUXIÈME ÉTAT, PHASE C 57

Architecture et fonctions 57

I. Les transformations du balnéaire ouest 57

II. Aménagement des salles communes aux deux ensembles 59

III. Salle 17 61

IV. Aménagement de la cour intérieure 61

Circulation de l'eau 61

Schéma de circulation 63

Étude comparative 63

NOTES 66

CHAPITRE VI

UNE NOUVELLE CONCEPTION DES THERMES - TROISIÈME ÉTAT, PHASE A 69

Architecture et fonctions 69

I. Vue d'ensemble 70

II. Le Frigidarium 70

III. Les aménagements du secteur chaud est 72

Circulation de l'eau 75

Schéma de circulation 76

NOTES 76

LIVRE I

L'ARCHITECTURE DES THERMES

R. MONTURET – H. RIVIÈRE

CHAPITRE IV

L'EXTENSION VERS LE SUD

DEUXIÈME ÉTAT - PHASE B

A travers l'étude de la première phase des travaux, l'inconvénient majeur des nouvelles salles du balnéaire a été mis en relief : très exiguës, elles ne pouvaient convenir qu'à un nombre limité d'usagers. Aussi, pour remédier à cette carence, des améliorations ont-elles été apportées à ce secteur; elles consistent essentiellement en agrandissements : de la fournaise (salle 11), du *caldarium* (salle 12) désormais pourvu d'un *labrum*, du *tepidarium* (salle 13). Par ailleurs, la salle 14 est transformée, sans que ses dimensions soient modifiées. Ces aménagements ont entraîné des changements dans le système d'adduction et d'évacuation des eaux.

Quant à l'ensemble thermal de l'est, il n'a subi que de légères retouches, dans le *frigidarium* (salle 3).

L'étude du matériel[1] recueilli dans le balnéaire sous des sols plus tardifs conservés, et la fouille des bâtiments de l'époque paléo-chrétienne sur le site de Séviac[2] permettent de situer cette deuxième phase de travaux soit à la fin du IIIe siècle, soit au début du IVe.

Architecture et fonctions (Planches 4, 7, 8, 9, 13)

I. Réaménagement du secteur occidental

Après avoir été rasés, les murs des différentes salles chaudes ont été remontés pratiquement sur les mêmes bases, excepté ceux des salles 12 et 13 prolongés de 1,60 m vers le sud et ceux de la fournaise repoussés de 2,20 m vers l'ouest. Construits en petit appareil dont les moellons sont liés par un mortier jaunâtre, ils ont une largeur de 0,58 m en moyenne : seule la cloison qui sépare le *tepidarium* du *caldarium* a une largeur moindre : 0,48 m.

A - Salle 11 (Fournaise)

Agrandie vers l'ouest, la salle de chauffe couvre désormais une surface de 24 m² : sa longueur est de 6,20 m, sa largeur de 3,80 m. Les murs extérieurs reposent sur une fondation de 0,80 m d'épaisseur, sur une profondeur de 0,50 m.

Les murs sud et ouest de l'ancienne fournaise (Ph. 37) ne sont conservés que sur une hauteur de 0,40 m au-dessus du sol du foyer. A l'ouest, la murette ainsi ménagée constitue sans doute un des supports d'une plate-forme surélevée qui occupe la partie ouest de la salle. Peut-être séparé du foyer par une cloison construite sur le mur arasé (et dont il ne subsiste rien) cet espace pouvait être destiné aux réserves de combustible, mais il devait surtout servir aux réservoirs d'eau. En effet, il existe un conduit d'arrivée d'eau, au sud de la plate-forme, et un tuyau de vidange dans son mur nord, que nous étudierons en détail dans la suite du chapitre.

Du côté sud, le mur conservé sert de marche entre la plate-forme et la fournaise, dont le sol est en contrebas (– 0,49 m) par rapport au sol extérieur, que nous restituons à la cote 0,00 m.

Le *praefurnium* chauffant les salles 12 et 13 est placé contre le mur de la salle 12. Il a été en partie détruit lors de la troisième phase de travaux, et il n'en subsiste que la sole, large de 0,80 m, construite en gros blocs de grès. Dans sa partie centrale, le tunnel a une forme elliptique. Entre ce foyer (Fo_3) et le mur nord existent les vestiges d'une construction du même type que celle retrouvée dans la salle 4 : elle est sans doute à mettre en rapport avec l'alimentation en eau chaude du bassin du *caldarium* voisin.

B - Salle 12 *(Caldarium)*

Cette salle a subi deux transformations essentielles : un agrandissement vers le sud, et la création d'un bassin placé en saillie par rapport au nouveau mur. Le mur sud de la salle est reconstruit dans l'alignement de celui de la fournaise, et les nouvelles dimensions de la pièce sont de 3,80 m pour la longueur sur 3,00 m de large. Du bassin construit en saillie, ne subsistent que quelques éléments du système d'évacuation. On n'en peut donc préciser ni la forme, ni les dimensions.

Il reste aussi peu d'éléments des sols de cette époque, car le sol de circulation et les pilettes ont été refaits par la suite. Nous supposons cependant que certains *laterculi,* de 0,21 × 0,21 × 0,03 m, remployés lors de ces réfections et identiques à ceux de la salle voisine, dont l'hypocauste est resté intact, datent de cette époque : ils peuvent soit avoir été réutilisés, soit provenir de la salle 14, dont l'hypocauste a été méticuleusement vidé.

A 0,21 m au-dessus du sol, situé à – 0,39 m et constitué d'un *statumen* de gros moellons bien tassés liés par un mortier jaune sablonneux et d'un mortier lissé, trois orifices ont été ménagés (Ph. 38, 41 : ils chauffaient le bassin. Le conduit central est large de 0,35 m, ceux des côtés sont plus étroits ; leur partie supérieure a été modifiée à la phase suivante et nous ne savons donc pas s'ils étaient voûtés, ou plats et recouverts d'une dalle. L'étude de la réfection nous incite cependant à pencher pour la première solution.

Une ouverture large de 0,68 m ménagée dans le mur est de la salle, en son angle nord-est, permet à l'air chaud de passer dans le *tepidarium* voisin. Au-dessus de cette bouche de chaleur une porte large de 0,70 m fait communiquer les deux salles.

C - Salle 13 *(Tepidarium)*

Le *tepidarium* est agrandi de la même façon que la salle 12, et il a les mêmes dimensions : 3,80 m × 3,00 m. On connaît mieux cette pièce dans la mesure où les sols n'ont jamais été modifiés par la suite. Pilettes, sol de circulation et doubles cloisons ne présentent aucune trace de réfection et sont différents de ceux du *caldarium.* Seul le sol de l'hypocauste est identique à celui de la salle 12 (nous avons vu que ce dernier datait de cette phase de construction), mais il se situe à un niveau légèrement plus élevé (– 0,27 m contre – 0,39m). Sur ce mortier, les pilettes sont édifiées en *laterculi* de 0,21 × 0,21 × 0,03 m en moyenne, alignées sur six rangées est-ouest. La grande majorité d'entre elles sont simples, mais le long des murs sud et est plusieurs ont été réunies pour former des piliers plus larges, de forme rectangulaire. Il faut noter que les pilettes montées sur le mur arasé du *tepidarium* primitif sont triples, mesurant 0,70 m × 0,21 m. Nous ne savons comment expliquer cette particularité que rien ne justifie en apparence. En effet, les considérer comme des vestiges de l'hypocauste originel est exclu : les murs ont été entièrement rasés, et les

pilettes s'y accolant n'ont pas pu résister à cette démolition. Nous avions également supposé que cette largeur inhabituelle était rendue nécessaire à cause de l'existence d'un *alveus*, mais nous n'avons retrouvé aucun témoignage d'une telle construction[3]. Nous ne pouvons donc fournir aucune explication de ces pilettes d'un type particulier, qui se retrouvent dans d'autres hypocaustes du balnéaire (salle 20) à une époque plus tardive : des piliers simples auraient en effet suffi à soutenir le sol de circulation.

Les pilettes, hautes de 0,74 m, se composent de 14 *laterculi* en moyenne. Elles sont surmontées de carreaux de brique de 0,38 m de côté sur lesquels reposent des *suspensurae* d'une épaisseur de 4 cm. Au-dessus, le sol de circulation est constitué d'un *rudus* de mortier de chaux incluant de la grave et de la brique grossièrement concassée, et d'un *nucleus* de mortier rose de 5 cm d'épaisseur. En surface, les empreintes conservées d'un dallage laissent supposer que ce sol était recouvert de plaques de marbre, comme celui du *frigidarium* voisin. Ce sol, (seulement conservé dans la partie sud de la salle) n'arrive pas au contact des murs est et ouest. L'espace libre (0,14 m) est occupé par des *tubuli*, formant une double cloison. Dans le mur sur, par contre, ne se voient que deux gaines de chauffage placées dans les angles. Dans l'ensemble, ce système devait assurer à la pièce une température très régulière.

D - Salle 14 *(Frigidarium)*

C'est la seule salle de ce secteur qui n'a pas été agrandie. Ses dimensions sont toujours de 5,00 m × 3,76 m, et elle reste la plus vaste pièce de l'ensemble. Les modifications apportées ici sont d'un autre ordre : elles consistent en la création d'un bassin froid de forme hexagonale, dans la partie est de la salle, et de l'aménagement intérieur de la pièce, désormais plus luxueuse et pourvue d'un pédiluve. Ces transformations ont été conçues de manière à tirer parti au maximum des structures existantes : en effet l'hypocauste d'origine a été complètement vidé, et séparé en deux parties à peu près égales par un mur prolongeant la paroi est du premier bassin du *frigidarium* dont les soubassements ont été conservés. Ce mur, large de 0,48 m, vient se coller à la paroi nord de l'ancien hypocauste, et il est bâti directement sur son sol, sans fondations. Haut de 0,72 m, il est construit dans un petit appareil irrégulier ; ses parements ne sont pas enduits. Ce mur de refend sert d'épaulement au montant ouest du bassin hexagonal.

Le bassin hexagonal (Ph. 47)

Il est construit presque dans l'axe longitudinal de la pièce et a la forme d'un hexagone régulier inscrit dans un cercle d'un rayon de 0,95 m ; ses côtés mesurent 0,92 m en moyenne, l'enduit qui les recouvre non compris. Il prend place dans l'ancien hypocauste ; ses parois sont montées en assises de briques de 0,14 m de large liées par un mortier rose. C'est un amalgame de moellons, de briques et de *tegulae* qui forme le blocage entre les murs et les montants du bassin. Seule la paroi est s'adosse directement au mur de la pièce. Deux couches successives de mortier de tuileau, respectivement de 2 et de 6 cm d'épaisseur, enduisent les six côtés. Des plaques de marbre gris-blanc pyrénéen épaisses de 2 cm et d'une largeur variable (de 0,28 à 0,57 m) ornaient les parois et le fond. Celui-ci est situé à la cote – 0,01 m, c'est-à-dire à 0,26 m au-dessus du sol de l'hypocauste. Le montant le mieux conservé a une hauteur de 0,76 m, ce qui nous fait supposer que le sol autour du bassin était légèrement surélevé (0,10 m environ) par rapport au sol de circulation du *frigidarium*. Toute la partie ouest du bassin étant très délabrée, nous ne pouvons pas situer la limite entre les deux : une interruption du sol de circulation sur le mur de refend nord-sud pourrait correspondre à celle-ci. A l'intérieur du bassin, il n'y a aucune trace d'emmarchement ou de margelle : sa faible profondeur (0,76 m) rendait inutiles de tels aména-

gements. L'évacuation était assurée par une canalisation de plomb de 5 cm de section, dans la paroi sud-ouest. Celle-ci a d'ailleurs été partiellement détruite lors d'une tentative, à une époque tardive, de récupération du métal. Un fragment de plomb est toutefois demeuré dans la maçonnerie sous les sols de circulation.

Il peut sembler assez curieux que le constructeur ait conçu un bassin de 2,35 m² seulement alors qu'il disposait d'une surface beaucoup plus importante, et qu'il pouvait bâtir une piscine comme celle de la salle 3, mais les petits bassins de ce type sont très caractéristiques des balnéaires aquitains. La forme hexagonale, par contre, est originale. On notera aussi le grand soin apporté à la construction et au décor. C'est le même souci qui préside aux aménagements du reste de la salle.

La partie ouest du frigidarium

C'est sur le bassin froid et la partie nord-ouest de l'hypocauste de la salle 14 que les transformations ont été réalisées. L'étude stratigraphique du comblement de la pièce a permis de constater que le réaménagement de ce secteur n'est pas consécutif à une démolition accidentelle : il résulte au contraire d'un projet dûment élaboré. Lors de la fouille, nous avons été surpris par l'aspect très méthodique de cette reconstruction : l'hypocauste a d'abord été méticuleusement vidé, tous les *laterculi* récupérés, sans doute en vue d'une réutilisation dans les salles voisines. Par ailleurs, le bassin a été comblé par de grosses pierres tassées de telle manière qu'il nous a été impossible, comme nous l'avons déjà mentionné dans le chapitre précédent, de mener à son terme le sondage entrepris pour son étude. Nous avons préféré conserver ces structures, qui sont en très bon état : cette solution offre d'ailleurs l'avantage de préserver le site en vue de sa présentation au public. L'hypocauste, quant à lui, a été comblé par un apport de terre noire, très souple, provenant des champs voisins. Vierge de tout élément de démolition, ce remblai ne contient aucun vestige archéologique, si ce n'est une épingle en os très fruste, indatable, peut-être égarée lors des travaux (?). Sur ces bases ont été ensuite aménagés un bassin et un sol de circulation. Dans l'angle sud-ouest de la salle, à l'aplomb des murs, a été construit un tout petit bassin circulaire (Ph. 45, 47). Profond de 0,60 m par rapport au sol de circulation, d'un diamètre de 0,75 m, il est entièrement plaqué de marbre gris-blanc. Une marche de 0,13 m de large en permet l'accès. La vidange s'effectuait par la canalisation 7, dont nous reparlerons dans la suite du chapitre. La disparition d'une des plaques de marbre pariétales, ainsi qu'une brèche dans le mur sud du *frigidarium* sont sans doute les conséquences de la récupération du conduit de plomb situé à cet endroit. Les dimensions restreintes, la profondeur de ce petit bassin font penser à une fontaine « pédiluve »[4].

Le sol de circulation du *frigidarium* (Ph. 46) recouvrant les comblements déjà décrits est d'une qualité et d'une homogénéité tout à fait remarquables : composé d'un mortier de chaux incluant de la brique très finement concassée, il a une épaisseur de 0,14 m. Sa densité est telle que c'est le sol le plus résistant, le plus dur de tout le bâtiment thermal. Il était recouvert de plaques carrées de 0,50 m de côté en moyenne, en marbre de Saint-Béat. De petits éclats de la même pierre pris dans le mortier assuraient la pose du dallage et son nivellement à la cote + 0,66 m. Il ne subsiste qu'un petit fragment de ce revêtement de 2,5 cm d'épaisseur, conservé au centre de la pièce : le reste a fait l'objet d'une récupération à une époque plus tardive.

Les murs de la salle étaient décorés de plaques de marbre de même provenance. Epaisses de 4 cm, elles sont maintenues par un mortier de tuileau de 5 cm.

Une technique semblable a été employée pour le seuil d'accès au *tepidarium*. Large de 0,70 m, situé à la cote + 0,67 m, il permet d'entrer de plain-pied dans cette pièce.

Le seuil donnant sur la salle 2 bis a disparu lors de l'arasement du mur nord dans la seconde moitié du IVe siècle : il devait être au niveau du sol du *frigidarium*, et une marche sans doute faite d'un bloc de pierre taillé posé à même le sol, comme les autres, permettait d'accéder à la salle 2 bis située à 0,38 m en contrebas.

Ainsi les salles construites lors de la phase de travaux précédente ont-elles été agrandies et modifiées : elles sont devenues un véritable secteur thermal, avec bassins froids et chauds, et leurs dimensions sont désormais comparables à celles des salles orientales du bâtiment. Ces changements ont entraîné une transformation du bassin du *frigidarium* (salle 3).

II. Secteur oriental : le bassin de la salle 3

L'agrandissement du bassin semble être la seule modification subie par la partie primitive du bâtiment lors de cette phase de travaux.

A la suite de la création du bassin hexagonal la paroi nord de la *descensio* a été démolie puis reconstruite 0,30 m plus loin. D'autre part son sol a été rehaussé de 8 cm : les bassins sont ainsi au même niveau, désormais, à la cote + 0,02 m. Un mortier de 6 cm recouvert de plaques de marbre est construit sur l'ancien dallage. Les murs sont enduits de deux couches de mortier de tuileau de 0,10 m d'épaisseur qui assurent l'étanchéité et le maintien des plaques de marbre en pariétal. Ainsi reconstruit, il mesure alors 2,52 m sur 1,98 m et peut contenir environ 3,75 m³ d'eau. Nous admettons ± 0,75 m de hauteur utile. La baie d'accès est maintenue en l'état. Ce bassin a été abandonné dans la seconde moitié du IVe siècle, et comblé avec les éléments de sa démolition dans lesquels nous avons reconnu certains éléments de sa décoration[5] :

– tout d'abord des enduits peints polychromes; l'émiettement ne permet pas d'avoir une idée très précise du décor. Les enduits sont composés de couches de mortier de chaux blanche respectivement de 1 à 10 cm d'épaisseur. La face interne de la seconde couche est parfaitement plane.

– Associés à ces peintures, sont apparus des morceaux d'une mosaïque à motif végétal composée avec des tesselles en pâte de verre (cf. décoration). Le fin support de cette mosaïque constitué par un *nucleus* et un *rudus* de 4,5 cm d'épaisseur a lui aussi sa face interne parfaitement plane. La texture des supports et les techniques de construction sont celles habituellement utilisées pour les décors pariétaux. Enfin ont été retrouvés quelques fragments d'un plafond peint suspendu et, en particulier, un fragment contenant tous les principaux constituants de ce type d'ouvrage. Il est composé comme suit :

  • d'un morceau de brique épaisse de 3,1 cm. Sa longueur et sa largeur conservées sont respectivement de 26,4 cm et de 16,6 cm. Elle est perforée sur toute son épaisseur par un trou semi-circulaire de 3,3 cm de diamètre, pratiqué à l'extrémité de sa longueur et aux trois-quarts de sa largeur.

  • d'une patte en T dont la partie verticale est longue de 11,5 cm, les branches horizontales mesurant 6 cm. Elle est percée en son extrémité supérieure, plate et large de 3,2 cm au maximum, de deux trous disposés verticalement l'un à 1,4 cm du sommet et le second à 2 cm du premier. Une des branches horizontales est glissée dans l'encoche de la brique précédemment évoquée.

• de différentes couches d'enduits recouvrant la brique : sur sa face supérieure une couche de 1 cm d'épaisseur de liant ; sur sa face inférieure de deux couches successives d'enduit. La première épaisse de 2 cm en moyenne recouvre la brique et noie les branches de la patte en T et la seconde, d'épaisseur croissante (de 1,4 cm à 2,6 cm sur ce fragment) sert de support à la couche de fixation de la peinture polychrome[6] (épaisse de 0,2 cm).

D'après ces éléments il est possible de restituer le principe de montage des plafonds suspendus (Pl. 23, 24, 25). Chaque brique devait comporter quatre encoches, deux à chaque extrémité, disposées symétriquement par rapport à son axe longitudinal ; elle était placée, en raison de la configuration des pattes, dans le sens de la longueur par rapport aux solives. Les pattes, fixées aux poutres par deux clous enfoncés dans les orifices pratiqués dans leur partie plate, retenaient les briques grâce à leurs branches horizontales. Ainsi chaque brique reposait-elle sur l'une des branches de quatre pattes fixées à intervalles réguliers dans les solives. Les tiges de ces pattes trouvaient leur place dans les encoches pratiquées dans les briques qui étaient par conséquent jointives. Pour supprimer tout intervalle entre la brique et la solive on mettait un liant de faible épaisseur. Il restait ensuite à masquer les ferrures apparentes et les briques par une couche de mortier.

Cette technique de construction correspond aux principes vitruviens des plafonds suspendus, « quant aux voûtes de la salle de bain, le meilleur est de les établir en pierre ; mais, si elles ne sont que de charpente, il faudra les garnir et les lambrisser de briques de cette manière. On fera des tringles ou des arcs de fer qu'on attachera à la charpente avec des crampons de fer ; on les placera assez près les uns des autres pour que des carreaux de brique qui doivent être à son rebord posent chacun sur deux arcs ou verges de fer, et de façon que tout le lambris de la voûte soit soutenu par du fer. Le dessus de ce lambris sera enduit de terre grasse mêlée à de la bourre et par dessous la face qui regarde le pavé sera également enduite mais avec de la chaux et du ciment que l'on recouvrira de stuc ou de quelqu'autre enduit plus fin »[7].

Pour revenir au cas précis du bassin du *frigidarium* des thermes de Séviac, la variation dans l'épaisseur du second enduit amène à émettre deux hypothèses sur la forme du plafond : soit la charpente était horizontale et, à ce moment-là, la différence est due à la présence d'un adoucissement des angles du plafond, soit au contraire la charpente était disposée selon le principe de la voûte vitruvienne. Nous favoriserons cette dernière hypothèse car de nombreux fragments d'enduits peints retrouvés en cours de fouille présentent une surface externe concave.

Au vu de la décoration constituée par la peinture murale, la voûte peinte, et la mosaïque pariétale au décor très soigné aux couleurs chatoyantes formant peut-être un panneau au niveau de l'arrivée d'eau, rappelant certaines fontaines de Pompéi, on peut imaginer ce que pouvait et devait être la richesse de l'ensemble du bâtiment de cette époque !

III. Aménagement de la salle 17 et du raccordement occidental de la villa

L'étude des différentes phases de construction de l'angle sud-ouest de la villa[8] oblige à placer ces aménagements à une époque légèrement postérieure à l'état 2 phase B du balnéaire. Le matériel découvert dans le sondage TH 17 et notamment les monnaies de la fin du IIIe siècle[9] dateraient une construction de cette époque ou du début du IVe siècle, si l'on tient compte de la longue utilisation de ces émissions monétaires. Ces travaux consistent à relier la villa aux thermes par un corridor construit contre le mur courbe de raccordement et à aménager une salle dans l'angle nord-est du balnéaire.

A - Salle 17 (L : 4,16 m - l : 1,82 m)

Cette pièce, attenante à la salle 10, est limitée à l'ouest par un mur qui prolonge vers le nord le mur occidental de la fournaise. Il est monté à la fois contre l'angle de la salle 11 et contre le mur courbe ; cela confirmerait notre hypothèse d'une construction légèrement postérieure à la phase 2 B. Son sol (cote – 0,02 m) est constitué de grave liée par un mortier blanc sur un épais *statumen* de gros blocs de pierres non taillés, posés à même l'argile. Une porte, large de 0,90 m, située dans l'angle nord-ouest permet de relier cette salle directement à la villa par le nouveau corridor.

B - Le corridor

Le mur courbe de raccordement de la phase 2 A a été doublé au sud par un mur parallèle (Ph. 5), large de 0,50 m, qui délimite un passage de 1,50 m de large. Cet étroit couloir, long de 6,50 m, a un sol lissé très bien construit à la cote – 0,31 m. Il s'élargit ensuite vers l'ouest pour former une galerie (?) de 2,50 m de large qui paraît rejoindre l'angle des galeries extérieures sud et ouest de la villa[10].

Au contact des thermes, il existe trois ouvertures : celle précédemment décrite qui donne sur la salle 17, la seconde percée dans le mur courbe ouvre sur la cour intérieure, enfin la dernière permet de sortir au sud vers une esplanade au sol de mortier blanc situé à la cote – 0,30 m. Pour quelles raisons a-t-on construit ce corridor et la salle 17 ? Les usagers peuvent accéder à l'abri des intempéries directement de la villa dans les thermes, la salle 17 servant alors d'entrée au balnéaire si l'on restitue un seuil entre les salles 17 et 10 ; mais dans ce cas, quel est l'usage de la salle 10 puisqu'il existe par ailleurs des *apodyteria ?* De plus, de tout temps l'entrée s'est effectuée directement par une porte donnant sur l'esplanade aménagée au nord des thermes. D'autre part, la localisation de la salle 17 dans le bâtiment thermal, les différents accès, la présence de la canalisation 2 pourraient laisser envisager l'existence de petites latrines pouvant servir à la fois aux usagers venant de la villa, des cours ou des thermes à condition d'avoir là aussi un accès dans la salle 10. La présence de latrines dans ce secteur à la phase immédiatement postérieure pourrait favoriser cette seconde hypothèse.

Ainsi les aménagements réalisés à cette époque concernent presque exclusivement le second ensemble thermal. Des transformations importantes subies par ce secteur, il s'ensuit que le système de circulation des eaux a été lui aussi bouleversé dans la partie ouest du bâtiment, alors qu'il est demeuré inchangé ailleurs.

Circulation de l'eau

I. Adductions

Des diverses canalisations amenant l'eau aux bassins des bains de l'ouest, nous n'avons retrouvé que peu de vestiges identifiables. Ils sont toutefois suffisants pour nous permettre d'avancer des hypothèses au moins vraisemblables.

A - Salle 14

La construction des deux bassins dans le *frigidarium* a rendu obligatoire un branchement sur le canal d'arrivée d'eau dans les bassins préexistants : une saignée dans le sol et au pied du mur est peut-être le vestige de ce conduit dépendant de l'adduction principale.

B - Salle 12

Le problème de l'alimentation du bassin du *caldarium* est un peu différent, dans la mesure où celui-ci était rempli de l'eau chaude provenant des réservoirs de la fournaise.

C - Salle 11

L'eau des réservoirs provenait sûrement d'une citerne établie sur la plate-forme de la partie ouest de la salle décrite au début du chapitre. Des aménagements de ce type sont attestés ailleurs, dans les thermes de Lambèse[11], par exemple.

Le mur nord de la salle est percé d'un conduit qui servait sans doute à la vidange de la citerne (Ph. 36). Le remplissage s'effectuait autrement près de l'angle extérieur sud-ouest de la salle : nous avons dégagé sur 5,00 m un petit mur isolé, large de 0,48 m, construit sur une fondation de 0,70 m; or celui-ci suit un axe différent du reste du bâtiment ; il pourrait s'agir d'un mur de clôture, mais rien ne le justifie à cet endroit. C'est donc plus vraisemblablement la construction destinée à amener l'eau aux réservoirs. Ce « mur » ne serait bien sûr pas un aqueduc au sens habituel du terme, mais plutôt une assise bâtie au-dessus ou au-dessous de laquelle des conduits seraient placés. Lors des fouilles de la villa de Séviac, nous avons retrouvé des éléments de canalisation en terre cuite, de forme parallélépipédique ; sur toute leur longueur est percé un canal de section cylindrique, et tous présentent une extrémité mâle et une femelle, ce qui leur permet de s'emboîter parfaitement. L'eau proviendrait, par ce système, d'une source à flanc de coteau, au-dessus du site de la villa, dans la même direction que le mur : elle est encore signalée dans les anciens cadastres de la commune de Montréal-du-Gers. Malheureusement nous sommes réduits à des conjectures tant pour l'existence de cet aqueduc que pour l'époque de sa construction. En effet, aucun vestige ne subsiste en dehors du mur, qui en l'état actuel s'arrête au contact de la paroi sud de la fournaise : l'étude de ses abouts avec cette dernière et avec les montants de la canalisation 6 qui la traverse est rendue impossible de par son arasement (cote – 0,30 m). Il se peut donc qu'il ait été édifié à une époque antérieure : les travaux de construction et d'agrandissement de la salle 11 ont totalement bouleversé ce secteur du bâtiment. Finalement, on sait peu de choses et notre étude repose plus sur la logique et la vraisemblance que sur des éléments concrets.

II. Evacuations

La construction du bassin au sud du *caldarium* a entraîné la suppression des canalisations 4 et 5 qui assuraient la vidange des bassins froids. Un nouveau collecteur a donc été construit, largement au sud des bâtiments, sur lequel se branchent les conduits d'évacuation secondaires.

A - Canalisation 6

Elle est construite dans le prolongement de la canalisation 1, elle naît au débouché du bassin collecteur qui date de l'origine du bâtiment. Le conduit 4 étant obstrué, toutes les eaux usées du secteur de l'est l'empruntent, aussi bien celles en provenance des salles chaudes que celles du bassin de la salle 3.

Le canal 6 a une pente de 4 cm par mètre. Son tracé est rectiligne sur 15,80 m à partir du bassin collecteur, puis il s'infléchit brusquement vers le nord-ouest, traverse l'aqueduc et rejoint à une quarantaine de mètres à l'ouest de la villa le cloaque commun, point de convergence entre la canalisation 2 et l'égout voûté qui assure l'évacuation des eaux du péristyle de la maison d'habitation. Toutes ces eaux réunies allaient ensuite se déverser dans le ruisseau qui coule au pied du versant occidental du plateau de Séviac.

La canalisation 6 a été fort bien construite : son radier, large de 0,40 m, est fait de carreaux de terre cuite de 0,50 sur 0,40 m en moyenne. Il est à remarquer que cette organisation ne se trouve que sur la partie rectiligne du conduit. A partir de la déviation vers l'ouest, le radier adopte une forme beaucoup moins plane : il semble avoir été placé dans un premier temps, pour régler la pente du caniveau, la construction des pieds-droits n'étant faite qu'après. Ces derniers sont bâtis en lits réguliers de moellons rectangulaires bien taillés sur une hauteur de 0,70 m. Une différence dans le système de couverture de l'égout apparaît, au niveau du mur-aqueduc : en amont, la canalisation était recouverte de dalles de pierre, dont une est conservée au droit du mur ouest du bassin collecteur; au-delà, elle est voûtée, avec des claveaux de pierre (à son point de départ, les claveaux sont en briques, la clef de voûte seule est en pierre).

C'est dans la partie rectiligne de la canalisation 6 que se greffent les canaux 7 et 8.

B - Canalisation 7 (Ph. 63)

C'est elle qui sert à l'évacuation des bassins des *frigidaria*. Elle remplace donc la canalisation 5, et se situe à l'est de celle-ci. Elle se divise en deux parties :

- l'une, sensiblement parallèle au mur de la salle 3, longue de 0,90 m, qui reçoit les eaux du bassin hexagonal : un conduit d'*imbrices* traverse le mur. Les eaux se déversent ensuite dans la seconde partie de la canalisation, construite légèrement en contrebas.
- une autre de direction nord-sud dans laquelle se déversent les eaux du bassin circulaire. Cette canalisation est large de 0,30 m, avec une pente de 3 cm par mètre, construite suivant les mêmes techniques que les égouts préexistants. Elle débouche dans la canalisation 6 à une dizaine de centimètres au-dessus du radier de cette dernière.

C - Canalisation 8

Détruite en même temps que le bassin du *caldarium* dont elle assurait l'évacuation, cette canalisation n'est reconnaissable qu'au niveau de son arrivée dans le pied-droit nord de l'égout 6, auquel elle est liée. Son radier large de 0,32 m est fait d'une brique.

Tout ce système, à la fois simple et cohérent, sera très vite abandonné en raison des transformations effectuées dans les bassins : seul le collecteur 6 fonctionnera jusqu'à l'abandon du balnéaire.

Schéma de circulation

Aucune modification importante n'est survenue dans le cheminement des usagers à l'intérieur du bâtiment : seul le passage entre la salle 2 bis et le *frigidarium* (salle 14) a été décalé vers l'ouest, ce qui ne change rien quant à la communication entre les deux secteurs. De nouvelles possibilités sont offertes, avec la création des bassins dans les salles 12 et 14, mais l'usage des salles reste le même.

NOTES

Etat II B

1. Voir livre II, V.
2. Etude à paraître de J. LAPART et J.-L. PAILLET.
3. Pas de conduit de vidange et surtout de sol de circulation conservé *in situ* au même niveau que celui des salles voisines.
4. On pourrait y voir aussi une sorte de douche puisque l'usager peut accéder au fond du bassin par une marche. L'usage des douches déjà connu en Grèce comme en témoignent entre autres les décors de certaines céramiques attiques est aussi attesté dans le monde romain : les bains de Vénasque au pied du massif pyrénéen de la Maladette en sont pourvus. Voir : Dr M.-L. BARTHE, *Le thermalisme gallo-romain dans les Pyrénées centrales,* Argentan, 1969, p. 81-82. Cet auteur étudie les prescriptions médicales des auteurs anciens et notamment l'usage des douches.
5. Cette décoration trouvée en comblement pourrait avoir été installée à une époque ultérieure (Etat II C) mais nous n'en avons aucune certitude.
6. Voir Livre II, II.
7. *De Arch.*, V, X, 3.
8. Voir l'aménagement de la cour intérieure aux Etats II C et III A.
9. Livre II, IV ; n. 2, 19, 29, 40, 41.
10. Cette hypothèse paraît vraisemblable, mais les nombreux bouleversements ultérieurs de cette partie du site, en particulier la construction d'une salle sur hypocauste et celle d'une ferme au XIXe siècle, ont entraîné la disparition de tous les vestiges qui pouvaient la confirmer.
11. D. KRENCKER, *Die Trierer Kaiserthermen,* Augsbourg, 1929, repris par I.F. KRETZSCHMER, *La technique romaine,* Bruxelles, 1966, p. 114, fig. 115 et p. 67, 72.